Conseil des droits de l’homme

26e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République arabe syrienne**

Genève, le 31 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la République arabe syrienne. La Suisse prend note que pour la première fois dans le cadre de l’EPU, l’examen du pays concerné a lieu en l’absence d’un rapport national.

La Suisse reste profondément préoccupée par la situation des droits de l’homme et la crise humanitaire actuelle en Syrie et appelle le gouvernement à prendre toutes les mesures à sa disposition afin de protéger la population civile. Dans ce contexte, il est primordial que les mécanismes internationaux de droits de l’homme aient accès au pays. **La Suisse recommande de coopérer pleinement avec les autorités compétentes des Nations Unies, en particulier en garantissant l’accès au territoire syrien à la Commission d’enquête internationale indépendante sur la Syrie.**

La Suisse est préoccupée par les multiples rapports d’un recours systématique à la torture en République arabe syrienne. **La Suisse recommande de prendre des mesures législatives et concrètes et immédiates afin de prévenir l’usage de la torture ainsi que de traduire en justice les responsables de tels actes.**

Les violations du droit à un procès équitable, du fait du manque d’indépendance des autorités judiciaires et d’une définition trop large du terrorisme dans la législation, sont également inacceptables. **La Suisse recommande de mettre en place des garanties, en particulier l’audience publique et le droit de recours, y compris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, afin d’assurer un procès équitable.**

Je vous remercie.